Ces causes sont multiples et peuvent se rattacher à la mère, au père ou à l'œuf lui-même.

Parmi les cause tenant à la mère, M. Schuhl cite l'abitude physiologique que, en dehors de toute maladie, un premier avortement prédisposerait à des avortemts ultérieurs.

Il faut s'empresser d'ajouter que l'auteur n'admet cette cause que sous toutes réserves et, à ce propos, il cite les observations très intéressantes d'avortement épizootique fait chez les animaux. On sait que certaines vaches, après avoir avorté une fois, avortent constamment dans la suite. Or, M. Nocard a constaté, dans ces cas, la présence, dans l'utérus, de certains micro-organismes qui n'existent que chez les animaux malades et qu'on retrouve, dans l'utérus, à tous les avortements ultérieurs. Pour nous, nous croyons que la plupart des avortements à répétition observés chez la femme, sont dus à une endométrite mécoanue.

On comprend, en effet que si la muqueuse de la cavité utérine est épaisse, congestionnée, hypertrophiée, elle ne permet pas à l'œuf de se greffer d'une façon sôlide, et l'avortement se produira à chaque grossesse, tant que la muqueuse n'aura pas repris sa texture normale. M. le Dr Chéron insiste beaucoup sur cette cause, trop souvent passée sous silence dans les traités d'accouchements, et il cite à l'appui des faits très concluants observés dans sa clientèle. Il lui est arrivé, dans bien des cas, de voir des malades ayant fait une sèrie d'avortements porter à terme après un curettage soigneux. En l'absence d'altérations de la muqueuse, c'est—mais le cas est plus rare—une exagération de la congestion gestative se produisant à chaque grossesse qui cause les avortements à répétition. Dans ces conditions, M. Chéron a pu conduire des grossesses à terme en faisant, pendant les 4 premiers mois de la grossesse, un traitement local destiné à diminuer la congestion utérine : quelques scarifications du col faites très superficiellement avec un scarificateur bien aiguisé ; des pansements glycéroboriqués faits avec les précautions voulues en pareil cas non seulement n'ont présenté aucun inconvénient, mais encore ont empêché l'avortement habituel de se produire. Ceci dit, continuons l'analyse du travail de M. Schuhl.

L'hérédité est admise par cértains auteurs qui supposent la transmission d'une disposition aux hémorrhagies ou à l'irritabilité de l'uterus. Nous n'insisterons pas sur cette cause. Un examinateur demandait à un candidat de citer une maladie qui n'est pas héréditaire. —La stérilité, répondit-il—Le juge dut se déclarer satisfait.

L'obésité, l'intoxication saturnine, l'intoxication par le tabac (discuté), l'intoxieation mercurieile et l'alcoolisme sont des causes mieux